

employeur. Il arrive assez souvent que la règle des 25 jours les prive des prestations auxquelles ils auraient droit par ailleurs.

J'espère ne pas avoir besoin de rappeler à la Chambre que les travailleurs agricoles vivent et travaillent souvent dans des conditions inhumaines et dangereuses, touchent des salaires de famine, travaillent sans arrêt pendant de nombreuses heures et font même l'objet de discrimination raciale. L'article 16 ne sert malheureusement qu'à perpétuer ce système d'exploitation de la main-d'œuvre à contrat que les travailleurs agricoles sont souvent obligés de supporter, car en s'adressant aux services d'un employeur, le travailleur agricole travaille, en fait, tout le temps pour le même employeur, quel que soit le nombre de fermes où il est employé. Voilà quel est le principal service offert par ces employeurs de main-d'œuvre agricole qui empêchent ensuite un pourcentage élevé du salaire du travailleur, allant même parfois jusqu'à 40 p. 100. Mais de nombreux travailleurs agricoles sont confrontés à un choix difficile, car il leur faut choisir de travailler en indépendants, sans avoir le droit de toucher les prestations d'assurance-chômage en hiver, ou bien de travailler pour un employeur qui empêche une grande partie de leur salaire.

L'automne dernier, le Syndicat canadien des travailleurs agricoles a fait des démarches auprès de la Commission canadienne des droits de la personne pour qu'elle se prononce sur l'article 16 du règlement de l'AC. Le syndicat a fait valoir que l'article favorisait la discrimination raciale, puisqu'il traitait inégalement les travailleurs agricoles, qui sont pour la plupart membres de groupes minoritaires. Si le syndicat a lancé de telles accusations, c'est parce que le gouvernement fédéral accorde son appui aux employeurs à cause des dispositions de l'article 16. Il a déclaré qu'en fait l'article 16 avait donné toute liberté d'action aux entrepreneurs sans scrupules.

Le Syndicat canadien des travailleurs agricoles demande au gouvernement de supprimer l'article 16 du règlement et je tiens à appuyer sa demande. En supprimant l'article 16, le gouvernement réalisera deux choses. D'une part, il rendra justice aux travailleurs agricoles et rendra inutiles les entrepreneurs qui exploitent ces travailleurs depuis trop longtemps.

Les règlements sur l'assurance-chômage sont également injustes envers les pêcheurs en eau douce qui sont très nombreux dans ma circonscription. Selon les règlements actuels, ces pêcheurs ont droit aux prestations pendant la morte saison, mais cette dernière s'étend uniquement de décembre à la mi-mai. Dans ma circonscription et dans de nombreuses autres régions des Prairies, la saison hivernale des pêcheurs s'étend généralement de novembre à mars ou avril. Lorsqu'ils sont mis à pied ou qu'ils ont déjà pêché leur quota en mars ou en avril, ils n'ont pas droit aux prestations d'assurance-chômage pendant le reste de la morte saison. C'est un règlement injuste que mon collègue le député de Churchill (M. Murphy) et moi-même demandons au ministère de modifier depuis des mois et même des années. Le gouvernement se contente de dire qu'il étudie la question. Cela lui prend énormément de temps.

M. Young: Jusqu'aux prochaines élections.

M. Sargeant: Le nouveau parti démocratique appuie la mesure à l'étude aujourd'hui, le bill C-114. Étant donné la façon dont le régime d'assurance-chômage fonctionne actuellement et ce que le ministre semble envisager à cet égard, cette mesure peut contribuer efficacement à protéger les travailleurs canadiens qui occupent un emploi saisonnier. Nous exhortons

Assurance-chômage—Loi

le gouvernement à maintenir son appui au régime d'assurance-chômage et à renforcer les programmes. Néanmoins, nous avons certaines réserves à l'égard des propositions gouvernementales visant à rendre l'assurance-chômage plus efficace et à inciter les chômeurs à retourner au travail. Le gouvernement trouve là un bon prétexte pour ne pas protéger le revenu des travailleurs canadiens comme il en a la responsabilité. Bien sûr, tel devrait être le rôle de l'assurance-chômage. Elle devrait servir uniquement à protéger le revenu. Elle ne devrait pas remplacer la prospérité économique et la création d'emplois. Nous avons vu le gouvernement miser sur les mégaprojets énergétiques pour réaliser ses rêves de développement, mais ses beaux projets sont tombés à l'eau. Le gouvernement s'attend maintenant à ce que l'économie continue à battre de l'aile jusqu'à la fin de l'année, mais il n'a pas l'intention de la stimuler ou de proposer des programmes réalistes et efficaces pour endiguer le chômage. Ce que veulent tous les Canadiens c'est une stratégie économique qui créera des emplois pour leur assurer un revenu. Je suis ici depuis trois ans et rien de ce que j'ai vu ou entendu ne me permet de croire que le gouvernement fédéral, les libéraux ou les conservateurs ont la situation en main. Rien ne permet de croire que le gouvernement fédéral va nous proposer un tel programme.

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Monsieur l'Orateur, je suis très heureux de pouvoir dire quelques mots dans ce débat. Tout comme mon collègue, le député de Rosedale (M. Crombie), je rappelle que notre parti a l'intention d'appuyer ce projet et de permettre son adoption dès cet après-midi afin qu'il puisse avoir force de loi, car nous savons les délais que le ministre doit respecter. Je tiens à souligner cependant que pendant que nous discutons de ce que je crois être des améliorations au régime d'assurance-chômage ou du moins du maintien de certaines dispositions en raison de la conjoncture économique, tout député qui participe au débat sur ce projet, toute personne qui constate que nous consacrons la journée à l'assurance-chômage doit certainement penser que nous discutons en fait d'un programme qu'il faut maintenir ou modifier non à cause des échecs du régime d'assurance-chômage mais bien plutôt à cause de la faillite de la politique économique de ce gouvernement, politique qui ne tient pas compte des réalités du pays. C'est cela la réalité derrière toutes les discussions, qu'elles portent sur la Commission d'assurance-chômage, les programmes d'emploi des étudiants ou autres. Si nous avions eu au Canada une bonne politique économique permettant de favoriser la croissance, d'encourager le secteur privé et de lui donner une confiance suffisante en notre pays, d'exploiter les énergies de ce secteur, une politique, disais-je donc, qui aurait poussé les Canadiens qui épargnent leur argent à investir cet argent à construire des usines et du matériel et à donner un nouvel essor à leurs entreprises, je crois que la Chambre n'aurait pas à se pencher comme elle le fait sur l'assurance-chômage et sur les problèmes avec lesquels les chômeurs sont aux prises.

Ce qui me gêne également, c'est de constater que lorsque nous discutons de cette question, nous parlons sans cesse de pourcentages de chômeurs et de la durée du chômage pour ces pourcentages. Or, ces statistiques cachent des personnes et des problèmes humains. Le gouvernement doit certes s'occuper de ces programmes également. Je sais que le ministre applique certains programmes de création d'emplois, de programmes d'été et ainsi de suite. Il sait tout comme moi que l'argent ainsi